

**ARRETE N°256/2022
PORTANT COMPOSITION
DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L272-1 et suivants ;

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu, en date du 7 octobre 2021, l'arrêté n°296/2021 portant composition des commissions consultatives paritaires du Conseil départemental du Cher ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 1^{er} juillet 2021 portant désignation du Président des commissions consultatives paritaires des catégories A, B et C ;

Considérant que les commissions consultatives paritaires sont présidées par l'autorité investie du pouvoir de nomination qui peut se faire représenter par un élu ;

Considérant que les représentants de la collectivité sont choisis par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif ;

Considérant que M. Emmanuel RIOTTE n'assurera plus la Présidence des commissions consultatives paritaires des catégories A, B et C ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : Le Président du Conseil départemental, Président des commissions consultatives paritaires des catégories A, B et C, se fait représenter par Mme Catherine REBOTTARO, Conseillère départementale dans chacune de ces instances.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine REBOTTARO, Conseillère départementale, le Président du Conseil départemental, Président des commissions consultatives paritaires des catégories A, B et C, se fait représenter par Mme Sophie CHESTIER, Vice-présidente du Conseil départemental, pour les CCP de catégorie A, B et C.

Article 3 : Les représentants de la collectivité désignés par le Président du Conseil départemental pour siéger aux commissions consultatives paritaires des catégories A, B et C figurent au tableau joint au présent arrêté.

Article 4 : Les commissions consultatives paritaires du Conseil départemental du Cher sont composées conformément aux tableaux joints au présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté prend effet à compter de l'accomplissement de la 1^{ère} mesure de publicité suivante : affichage ou publication au recueil des actes administratifs.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant la date d'accomplissement des formalités de publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours administratif. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 7 : Le Directeur Général des Services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A BOURGES, le - 5 SEP. 2022
Le Président,


Jacques FLEURY

Acte déposé à la Préfecture du Cher le : - 5 SEP. 2022

Acte publié le : - 6 SEP. 2022

Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20220905-DRHC22_11066-AR
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE - Catégorie A -

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Catherine REBOTTARO, Présidente - Mme Sophie CHESTIER	- Mme Clarisse DULUC - M. Patrick BAGOT	M. Philippe HUBERT Chargé de mission	M. Yann ARCHIMBAUD Collaborateur de cabinet

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE - Catégorie B -

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Catherine REBOTTARO, Présidente - Mme Sophie CHESTIER	- Mme Clarisse DULUC - M. Patrick BAGOT	Mme Jennifer BADAIRE Assistant socio-éducatif Mme Johanna MICHAUD Assistant socio-éducatif	

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE - Catégorie C -

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Catherine REBOTTARO, Présidente - Mme Sophie CHESTIER - Mme Sophie BERTRAND - M. Christian GATTEFIN - Mme Bernadette PERROT- DUBREUIL	- Mme Clarisse DULUC - M. Patrick BAGOT - Mme Bénédicte DE CHOULOT - M. Pierre GROSJEAN - M. Daniel FOURRE	M. Eric THUANE Assistant familial Mme Aurélie BONNAVAUD Assistante familiale M. Franck ALVAREZ Assistant familial M. Mohammed AZZOUZ Assistant familial	Mme Corinne POISSON Assistante familiale Mme Corinne DURELLE Assistante familiale Mme Isabelle CARION Assistante familiale Mme Rachel MONTEL Assistante familiale

Accusé de réception en préfecture
 018-221800014-20220905-DRHC22_11066-AR
 Date de télétransmission : 05/09/2022
 Date de réception préfecture : 05/09/2022

DRHC/SCDS/PDSES/26/08/2022